

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHARLEVILLE-MEZIERES**

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville de Charleville-Mézières, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Maire.

Date de convocation : 22 Juin 2018

Étaient présents : M. RAVIGNON Maire, Mmes LEQUEUX, JOSEPH, M. CAIZERGUES, Mmes HANNOTIN, BIHIN, MM. MARQUET, BARTHELEMY Adjointes au Maire, Mme BANOUH, M. CHAOUCHI, Mmes CORME, GLACET, MM. HUART, MARECHAL, MOINE, PETITQUEUX, Mmes LEJEUNE, DISANT, MOSER, MM. BECKRICH, DUFLOX, FOSTIER, Mmes DEGEMBE, ZELLER MM. DARKAOUI ALLAOUI, WUATELET, NARDAL, MECCA, LECLERCQ, CORNET, Mmes CAPRON, FLORES, MM. DALLA ROSA, PAILLA, Mme RENERTE Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir : Mme DUVAL pouvoir à Mme BIHIN, Mme AIT MADI pouvoir à M. CHAOUCH, M. CORNEZ pouvoir à M. PAILLA, M. DUMONT pouvoir à Mme CAPRON

Absents : M. CHAUDERLOT, Mme MILLET, Mme PIGEAUD, M. LUCZKA

Membres en exercice : 43
Membres présents : 35

Secrétaires élues : Mme LEJEUNE et CAPRON

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

PROJET DE REQUALIFICATION

**ENQUETE PUBLIQUE DE CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DE VOIRIE
PUBLIQUE**

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE**PROJET DE REQUALIFICATION****ENQUETE PUBLIQUE DE CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DE VOIRIE PUBLIQUE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L 141-1 et suivants et R 141-4 et suivants, relatif à la procédure d'enquête publique ;

Vu le Code des relations entre le public et l'Administration, notamment ses articles L134-1 et suivants et R134-5, R134-17 et suivants ;

Vu le dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique en date du 07 février 2018 ;

Vu le certificat d'affichage daté du 04 avril 2018 ;

Vu les observations qui ont été émises lors de l'enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions en date du 10 avril 2018 de Madame PAQUIS Raymonde, désignée comme commissaire enquêteur, incluant les remarques des administrés ;

Vu le mémoire en réponse de la Ville et le dossier « carrefours à feux » joint en annexe audit mémoire en réponse ;

Considérant que la Ville a souhaité engager un projet de requalification de la Place de l'Hôtel de Ville, avec comme objectifs principaux :

- la requalification architecturale de la place de l'Hôtel de Ville

- le déplacement de 70 places de stationnement

 - la création d'un espace dédié aux modes de transports doux et piétonnier

 - la création d'espaces dédiés aux commerces et aux terrasses

Considérant que ce projet a un impact sur les voies et flux de circulation et notamment par :

- La suppression de l'ensemble des voies de circulation devant de l'hôtel de ville entre la rue Jaubert et le quai de la Porte Noire.

- La suppression d'une partie du quai de la Porte Noire devant le monument aux morts- La mise à sens unique de l'avenue Louis Tirman avec la création de 20 places de stationnement et la création d'une piste cyclable.

- La mise à double sens de la rue du Presbytère (entre la rue Bayard et le quai Mialaret), de la place de la Résistance, de la rue Jaubert.

- L'inversion du sens de circulation du quai Mialaret, de la rue Bayard, du quai Albert 1^{er}.

- Le remplacement de la voie Nord/Sud du pont de la Victoire par une piste cyclable joignant la place de l'hôtel de ville au quai de l'esplanade en longeant les quais de Meuse.

- La création d'un carrefour à feux à l'intersection de l'avenue des Martyrs de la Résistance et de la place de la Préfecture, à l'intersection des rues Jaubert/Monge et de l'avenue d'Arches, à l'intersection de la rue des Comtes de Rethel et du quai de la Porte Noire, ainsi que deux carrefours à feux place de la Résistance.

- La création d'un point d'arrêt double de transport en commun entre la rue Lucien Hubert et la rue Jaubert.

Considérant que, dans ce contexte, le projet a fait l'objet d'une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de la Voirie Routière susvisé et qui s'est déroulée du 05 au 23 mars 2018 inclus ;

Considérant que les principales remarques formulées par les administrés, tant lors des permanences du commissaire enquêteur que via le formulaire mis en ligne sur le site internet de la Ville, portaient sur les thématiques suivantes :

- l'amélioration du projet d'aménagement de la place : **39** remarques
- le plan de circulation : **28** remarques
- le stationnement : **24** remarques
- des considérations personnelles sur le l'intérêt du projet : **19** remarques
- un avis sur le projet (favorable ou défavorable) : **13** remarques
- les transports en mode doux : **8** remarques
- la pertinence du projet : **5** remarques
- des propositions et/ou des questions : **5** remarques
- le coût du projet : **2** remarques
- l'enquête publique : **1** remarque
- les travaux : **1** remarque

Considérant que chacune de ces remarques a fait l'objet d'un examen par la Ville retranscrit dans un mémoire en réponse transmis au commissaire-enquêteur et intégré à son rapport, et notamment :

- concernant le plan de circulation : un bureau d'études spécialisé a rendu une étude dynamique, qui a été transmise au commissaire enquêteur et est jointe à la présente.
- concernant le stationnement : la Ville ayant fait le choix d'une place libre de tout véhicules et du développement des déplacements doux ; le stationnement supprimé a été reporté sur des emplacements matérialisés aux alentours et sur le parking Picasso.
- concernant les transports doux : une étude est en cours pour le développement du réseau de pistes cyclables dans le cadre de la mise en œuvre d'un « schéma vélo ».

Considérant que, malgré un avis favorable, le commissaire enquêteur a émis les recommandations suivantes :

- l'aménagement d'un dépose-minute rue Jaubert, pour permettre aux personnes âgées et à mobilité réduite de se rendre à la Poste et à l'Hôtel de Ville.
- la réalisation d'une étude concernant la sortie des véhicules du square Albert 1^{er}.
- la mise en œuvre d'une réflexion sur le stationnement des résidents «seniors » du quartier.
- une sensibilisation des salariés des administrations du secteur sur l'utilisation de la navette dont la pérennité pourrait être envisagée et son trajet revu pour aboutir devant la Préfecture.
- l'examen de toutes les propositions émises lors de l'enquête qui visent à améliorer le projet

Considérant que, en réponse à ces recommandations,

- pour la demande de création d'un dépose minute : la Ville a décidé d'intégrer au projet la réalisation de la dépose minute rue Jaubert car celle-ci constitue un simple aménagement complémentaire ne nécessitant pas de modification majeure du projet.

- pour la sortie des véhicules au niveau du square Albert 1^{er}, les études en phase travaux examineront le détail de cette sortie afin qu'elle se réalise en toute sécurité.

Considérant que pour les autres recommandations, et pour aller au-delà des remarques formulées par la Ville dans le mémoire en réponse transmis au commissaire enquêteur, la Ville n'exclut pas des réflexions complémentaires tant sur les modes de stationnement des publics particuliers (par exemple à destination des seniors) que sur des modes de transports alternatifs au stationnement sur le secteur (incitation au covoiturage, plans de mobilité interne aux administrations, maintien de la navette, ...)

Considérant que ces recommandations ne remettent pas en cause le caractère favorable de l'avis du commissaire-enquêteur ;

Considérant cependant que, dans le cadre des discussions avec le gestionnaire des transports urbain qui étaient toujours en cours lors de la clôture de l'enquête, a été évoquée la possibilité de maintenir le passage des lignes de bus circulant SUD/NORD uniquement les jours de semaine sur le parvis de l'hôtel de Ville ;

Considérant que, compte tenu de l'importance des flux de véhicules qui vont contourner la place de l'hôtel de Ville par l'avenue des Martyrs de la Résistance, ce report de certaines lignes de bus permettrait de réduire le nombre de véhicules empruntant ladite avenue et le passage sous l'immeuble GAMMA ;

EF/CCL

n°180628-62

Considérant que, si cette possibilité n'avait pas été prévue dans le dossier mis à disposition pendant l'enquête publique, il permet de répondre en partie :

- aux risques de flux trop importants, évoqués par plusieurs administrés lors de l'enquête publique, sur la partie arrière de l'hôtel de Ville.
- de maintenir une fréquence et une fluidité optimale des transports urbains, répondant ainsi en partie au critère d'amélioration des modes de circulation alternatifs à la voiture.
- de maintenir l'aspect « parvis » les samedis et dimanches, permettant la possibilité d'organiser des manifestations ainsi que le projet initial le prévoyait.

Considérant également que le passage de certaines lignes de bus sur le parvis n'impacte pas de façon disproportionnée le volume de travaux prévus par le projet, le parvis étant déjà configuré pour permettre le passage des convois exceptionnels ;

Considérant donc que le projet peut être approuvé sur la base du dossier présenté pendant l'enquête publique, complété par la Ville dans son mémoire en réponse, et en tenant compte de ce nouvel élément relatif aux transports en commun

Vu l'avis de ses deuxième et première Commissions ;

Entendu Monsieur PAILLA, conseiller Municipal, au nom du groupe au nom du groupe « Bâtir notre ville ensemble » faire l'intervention suivante :

« Monsieur le Maire, il me semble qu'une incompréhension ou une ambiguïté sur ce dossier pourrait être facilement surmontée.

Je n'ai pas de doute sur l'engagement que vous prenez de faire circuler les bus dans le sens SUD/NORD devant l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi inclus. Alors dans ce cas, il conviendrait de modifier la proposition de délibération en remplaçant la formule " l'éventualité du passage des bus " tout simplement par " le passage des bus " ; ce n'est plus une éventualité, puisque vous avez modifié la proposition initiale en intégrant de manière certaine ce passage des transports collectifs en semaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Je vous propose de prendre en compte cette modification. »

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

I - AMENDE le rapport présenté au membre du conseil municipal dans sa décision en prenant en compte la modification proposée par Monsieur PAILLA, conseiller municipal au nom du groupe au nom du groupe « Bâtir notre ville ensemble »

A l'unanimité moins une abstention,

I - PREND ACTE du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur Madame PAQUIS Raymonde

II - DECIDE la réalisation du projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville tel qu'il résulte du projet présenté dans le dossier d'enquête publique en tenant compte d'un passage les jours de semaine des lignes de bus circulant SUD/NORD sur le parvis de l'hôtel de Ville

III – AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué compétent, à signer tous les documents afférents

IV - PRÉCISE que l'ensemble des frais relatif à l'enquête publique sera imputé sur les crédits ouverts à l'imputation 9700-070-6226-Env. 4753

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
LE MAIRE

le Maire




Boris RAVIGNON